



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ADOUR MADIRAN

2022-2026



Entre :

La Caisse d'allocations familiales des Hautes-Pyrénées, représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Christian GELIS et par son Directeur, Monsieur Bertrand PERRIOT BOCQUEL ;

Ci-après dénommée « la Caf »

Et

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par Monsieur Michel PELIEU, Président ;

Ci-après dénommé « le Département »

Et

La Communauté de Communes Adour Madiran, représentée par Monsieur Frédéric RE, Président, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante,

La commune de Maubourguet, représentée par Monsieur Jean NADAL, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante,

Ci-après dénommées « Les collectivités signataires »,

Ainsi que,

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud, représentée par Madame Laurence DALDEGUIER, Présidente du Conseil d'administration, et Monsieur Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur général,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées, représentée par Monsieur Pierre-Jean DALLEAU, Directeur,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Convienent de signer une Convention Territoriale Globale (CTG) sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran.

Préambule

La démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) des Hautes-Pyrénées. Elle permet de décliner, au plus près du territoire, les orientations stratégiques départementales sur les champs d'intervention partagés.

Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, d'accompagnement à la parentalité, d'animation de la vie sociale, de logement et d'amélioration du cadre de vie, d'accès aux droits, aux services et à la santé.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communautés de communes et les communes. C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations du SDSF, la CAF, le Département des Hautes-Pyrénées et les Collectivités signataires souhaitent passer une convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet social du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La CTG est un document cadre qui s'articule avec les dispositifs existants des collectivités signataires, de la CAF, du Département et des partenaires associatifs et institutionnels.

De plus, la CTG s'articulera avec les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) qui vise à coordonner les actions des politiques sociales en se dotant d'outils facilitant la négociation et la prise de décision.

Afin de permettre une approche globale, la complémentarité doit également être organisée avec le Bonus Territoire qui a pour vocation de développer et d'optimiser l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins des familles.

Pour mener à bien la CTG, **2,5 ETP de chargés de coopération CTG** seront mobilisés sur :

- La conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques,
- L'assistance et le conseil auprès des élus et des comités de pilotage,
- L'accompagnement à la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg,
- Le développement et l'animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels,
- L'organisation et l'animation de la relation avec la population,
- La contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

Article 2 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre, dans le cadre de leur contexte budgétaire, les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs envisagés dans la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile. A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elles s'avèrent contraires aux stipulations de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 3 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la mise en œuvre des orientations opérationnelles définies dans la présente convention.

1- Le pilotage de la CTG :

Le pilotage global de la CTG relève de la conférence territoriale qui sera organisée sur le territoire.

2- Le suivi de la CTG :

2.1 Mise en place d'un groupe Technique composé de représentants :

- De la Caf,
- Du Département,
- Des Collectivités signataires,
- De la MSA et de la CPAM,
- Des acteurs clé du territoire.

Le rôle de cette instance :

- Préparer les dossiers et les présenter à la conférence territoriale,
- Réaliser le suivi des orientations opérationnelles et des actions qui seront proposées,
- Réaliser les évaluations des actions et des décisions de la conférence territoriale.

2.2 Mise en place d'une instance d'évaluation composée de :

- Représentants de la Caf,
- Représentants du Département,
- Représentants des élus des collectivités signataires,
- D'autres membres concernés par la démarche d'évaluation (à définir).

Les modalités de fonctionnement de l'instance d'évaluation :

Elle se réunira au moins une fois par an et à la demande des parties.

Article 4 : Modalités financières

Pour le pilotage de la CTG :

Une convention spécifique détaille les modalités financières et de pilotage des 2,5 ETP de chargés de coopération.

Pour les bonus territoires :

La signature de la convention entraîne le passage aux bonus territoires des équipements couverts par un Contrat Enfance Jeunesse.

Un avenant aux conventions des prestations de services est adressé à chaque gestionnaire.

Article 5 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à échanger toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect :

- Des dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD),
- Des décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 6 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 et renouvelable par expresse reconduction.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Fait à Vic-en-Bigorre, le 21 octobre 2022,

***Pour la Communauté de Communes
Adour Madiran,***

Le Président,

Frédéric RE

Pour la commune de Maubourguet,

Le Maire,

Jean NADAL

Pour la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hautes-Pyrénées,

Le Président du Conseil d'administration,

Le Directeur,

Christian GELIS

Bertrand PERRIOT-BOCQUEL

***Pour le Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées,***

Le Président,

Michel PELIEU

***Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
(CPAM) des Hautes-Pyrénées,***

Le Directeur,

Pierre-Jean DALLEAU

Pour la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) Midi-Pyrénées Sud,

La Présidente du Conseil d'administration,

Le Directeur général,

Laurence DALDEGUIER

Sébastien BISMUTH-KIMPE

Annexe 1

Orientations stratégiques du SDSF et Axes opérationnels de la CTG

Les orientations stratégiques transversales du SDSF

Orientation n°1	Orientation n°2	Orientation n°3	Orientation n°4	Orientation n°5	Orientation n°6
« Aller vers » les différents publics et mieux répondre à leurs attentes	Favoriser le développement d'une offre de services territorialement équilibrée, accessible, adaptée aux besoins et assortie de solutions de mobilité	Développer systématiquement une logique de parcours favorisant l'accès aux services, aux droits et à la santé	Soutenir les dynamiques de projets en développant et en pérennisant les structures et les services sur les territoires	Rendre plus visible et lisible l'offre auprès des familles et des jeunes, notamment en améliorant la communication	Construire et animer une coordination stratégique et technique entre les élus et les professionnels sur l'ensemble du territoire

PETITE ENFANCE

Orientations stratégiques du SDSF	Axes opérationnels de la CTG
<p>Mailler l'ensemble du territoire départemental de services d'accueil « petite enfance »</p> <p>Favoriser l'accessibilité de l'offre d'accueil « Petite enfance » en l'adaptant aux besoins des familles</p> <p>Rendre plus visible et lisible l'offre auprès des familles et des jeunes, notamment en améliorant la communication</p>	<p>Veiller à pérenniser et à renforcer les services petite enfance du territoire</p> <p>Développer la coordination et les échanges entre acteurs en visant la mise en place d'un réseau</p> <p>Développer et soutenir l'accueil individuel Contribuer à soutenir le métier d'assistantes maternelles en mettant en place des actions visant à les valoriser</p> <p>Favoriser l'accessibilité des familles à grande vulnérabilité dans les services petite enfance du territoire</p> <p>Centraliser l'information à destination des familles</p>

ENFANCE

Orientations stratégiques du SDSF	Axes opérationnels de la CTG
<p>Soutenir une offre de services d'accueil de loisirs (périscolaires et extrascolaires) territorialement équilibrée et de qualité.</p> <p>Développer l'accessibilité géographique et financière des services d'accueil de loisirs des enfants de 4 à 11 ans.</p> <p>Favoriser la qualité et la cohérence éducative des temps de l'enfant.</p> <p>Rendre plus visible et lisible l'offre auprès des familles et des enfants, notamment en améliorant la communication</p> <p>Favoriser le développement d'une offre de services territorialement équilibrée, accessible, adaptée aux besoins et assortie de solutions de mobilité</p>	<p>Améliorer l'adéquation aux besoins des familles par l'étude de l'offre de service sur le territoire (écoles, ALSH).</p> <p>Mettre en place des actions afin de développer localement l'attractivité des métiers de l'animation favorisant la pérennisation des emplois.</p> <p>Favoriser l'accessibilité des structures en revoyant la politique tarifaire.</p> <p>Créer du lien entre les structures associatives et les structures communautaires.</p> <p>Renforcer la qualité de l'accueil par l'amélioration des locaux, en partenariat avec les communes.</p> <p>Accompagner l'augmentation des besoins au titre de l'accueil des enfants porteurs de handicap.</p>

JEUNESSE

Orientations stratégiques du SDSF	Axes opérationnels de la CTG
<p>Développer une offre de service globale et transversale à l'attention des jeunes, répondant à leurs besoins et coordonnée entre les échelles territoriales et départementale.</p> <p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et favoriser les partenariats entre l'Education Nationale et le monde économique.</p> <p>Développer l'accessibilité des services pour les jeunes.</p> <p>Soutenir les associations pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles font.</p>	<p>Améliorer l'accompagnement des jeunes dans leurs projets professionnels.</p> <p>Développer la culture de la mobilité (scolaire et extrascolaire) chez les jeunes du territoire.</p> <p>Faciliter la mobilité à l'intérieur du territoire</p> <p>Centraliser l'information et accompagner sa diffusion à destination des jeunes et des familles.</p> <p>Renforcer les accueils adolescents existants.</p> <p>Encourager les projets en faveur 18-25ans, en particulier ceux en lien avec la culture</p>

PARENTALITE

Orientations stratégiques du SDSF	Axes opérationnels de la CTG
<p>Développer une offre de services en direction des familles territorialement équilibrée.</p> <p>Construire une offre de service de soutien à la fonction parentale adaptée aux évolutions socioéconomiques et aux préoccupations des familles.</p> <p>Renforcer la lisibilité de l'information sur l'offre de services.</p> <p>Poursuivre et consolider la mise en réseau des professionnels et l'animation territoriale.</p>	<p>Créer un contexte favorable à l'émergence de projets locaux de parentalité.</p> <p>Soutenir des initiatives permettant la rencontre des parents entre eux.</p> <p>Développer des nouvelles initiatives sur les secteurs à besoins identifiés. Centraliser l'information à destination des familles.</p> <p>Soutenir des initiatives permettant la rencontre des acteurs entre eux.</p>

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

<i>Orientations stratégiques du SDSF</i>	<i>Axes opérationnels de la CTG</i>
<p>Favoriser le lien social de façon équilibrée sur tout le territoire.</p> <p>Faciliter l'insertion de publics spécifiques par le lien social : familles monoparentales, personnes isolées, communautés étrangères et jeunes.</p>	<p>Soutenir des initiatives permettant la rencontre des acteurs entre eux.</p> <p>Faciliter la mise en place d'actions intergénérationnelles, pour permettre le lien entre toutes les catégories populationnelles (familles/enfants/retraités/jeunes) et les actions « d'aller vers ».</p> <p>Structurer une réponse globale et cohérente en s'appuyant sur les dispositifs institutionnels (maillage/rayonnement).</p> <p>Impliquer la jeunesse dans l'évolution du territoire en associant les jeunes aux réflexions.</p> <p>Faciliter l'accès à la santé de manière adaptée à chaque âge de la vie Favoriser l'intégration des acteurs locaux du handicap dans la vie locale et faciliter l'inclusion.</p> <p>Faciliter la mobilité à l'intérieur du territoire.</p>

ACCES AUX DROITS

<i>Orientations stratégiques du SDSF</i>	<i>Axes opérationnels de la CTG</i>
<p>Réduire les inégalités territoriales d'accès aux services.</p> <p>Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre d'accès aux services</p>	<p>Développer une concertation entre acteurs pour fluidifier et simplifier le parcours des usagers en optimisant les complémentarités des services à l'échelle du territoire</p> <p>Favoriser la diversification de l'offre de location en tenant compte du parcours de la personne.</p> <p>Accompagner les propriétaires vers la démarche de location, en prenant appui auprès de l'expertise de l'observatoire du logement (DDT).</p> <p>Améliorer la visibilité des actions et des acteurs intervenant sur le champ du logement en s'appuyant sur les collectivités.</p> <p>Améliorer la lisibilité des dispositifs d'aides à la rénovation et à l'adaptation des logements et la visibilité des acteurs.</p>

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

Communauté de Communes Adour Madiran	
STRUCTURE	ADRESSE
EAJE	
65 - Multi Accueil Au Clair de Lune	46 Allées du Foirail – 65700 MAUBOURGUET
MICRO CRECHE LES PITCHOUNS	4, Rue d'Escondeaux – 65140 TOSTAT
Multi Accueil Les Petits Loups	67, Rue Françoise Dolto – 65500 VIC-EN-BIGORRE
MICRO CRECHE LES CANALOUS	1, Place des Pyrénées – 65390 ANDREST
RAM	
Relais Petite Enfance Adour Madiran	Place de la Libération 65700 MAUBOURGUET
LAEP	
LAEP Les Petits Loups en Ballade	67, Rue Françoise Dolto – 65500 VIC-EN-BIGORRE
ALSH	
ALSH ANDREST	Foyer Rural, Place de la République – 65390 ANDREST
ALAE ANDREST	32, Place de la République – 65390 ANDREST
ALAE LABATUT RIVIERE	5, Rue des Ecoles – 65700 LABATUT-RIVIERE
ALSH LABATUT RIVIERE	5, Rue des Ecoles – 65700 LABATUT-RIVIERE
ALAE LASCAZERES	7, Rue des Pyrénées – 65700 LASCAZERES
ALSH LASCAZERES	7, Rue des Pyrénées – 65700 LASCAZERES
ALAE DE MAUBOURGUET	Groupe Scolaire Fernand Camescasse – 65700 MAUBOURGUET
ALSH de MAUBOURGUET	Groupe Scolaire Fernand Camescasse – 65700 MAUBOURGUET
ALSH Lo Beroi Parpalhou	Quartier Lassère – 64460 MONTANER
ALAE 2 Lo Beroi Parpalhou	Quartier Lassère – 64460 MONTANER
ALAE CAIXON LARREULE NOUILHAN	1, Rue de l'Eglise – 65500 CAIXON
ALSH LE MIKADO	15, Rue des Bourdalats – 65140 RABASTENS-DE-BIGORRE
ALAE DE RABASTENS DE BIGORRE	15, Rue des Bourdalats – 65140 RABASTENS-DE-BIGORRE
clsh Vic en Bigorre MJC	3, Rue Pierre Trouillé – 65500 VIC-EN-BIGORRE
ALAE DE VIC EN BIGORRE	3, Rue Pierre Trouillé – 65500 VIC-EN-BIGORRE Impasse Emile Lacassin – 65500 VIC-EN-BIGORRE
ESPACES JEUNES MJC VIC	17, Rue Barrère de Vieuzac – 65500 VIC-EN-BIGORRE

Maubourguet	
STRUCTURE	ADRESSE
ALSH	
LOCAL JEUNES LES BOUSCARRETS	188, Allée Larbanes – 65700 MAUBOURGUET